



Convention Cadre de Partenariat
Entre l'ETABLISSEMENT de Formation et le SITE QUALIFIANT

Pour la formation : Technicien en Intervention Sociale et Familiale

Entre les soussignés :

L'Institut du Travail Social Pierre BOURDIEU (ITS) N° Siret : 343 962 189 000 27 - APE : 804 D

8 cours Léon Bérard BP 7528 64075 Pau Cedex

Tél : 05 59 84 93 93 - Fax 05 59 84 93 94 - Mail : contact@its-pau.fr

Représenté par son Directeur général : Ludovic Bontemps

Désigné par le terme : « l'établissement de formation »

Et :

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS

Allée des Camélias

40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

Téléphone : 05 58 77 23 96 Email : cias@cc-macs.org

Représenté par Monsieur Pierre LAFFITTE Signataire de la présente convention

Désigné par le terme " le site qualifiant"

Un partenariat concernant l'accueil de stagiaires en formation pour l'obtention du diplôme indiqué est établi.

Article 1: Engagement de l'établissement de formation

L'établissement de formation s'engage à :

- présenter son projet pédagogique ;
- présenter son projet de professionnalisation par l'alternance ;
- nommer le référent pédagogique chargé du suivi des stagiaires ;
- respecter les modalités règlementant les stages professionnels ;
- participer à l'évaluation des stagiaires, répondre aux sollicitations des référents professionnels (*)

*La fonction de référent professionnel du site qualifiant intervient à un double niveau : interne (garant de la cohérence de chaque projet de stage) et en externe (représentant son institution). La fonction de formateur sur site qualifiant intervient en proximité quotidienne avec le stagiaire.



Convention Cadre de Partenariat Entre l'ETABLISSEMENT de Formation et le SITE QUALIFIANT

Pour la formation : Technicien en Intervention Sociale et Familiale

Article 2 – Les engagements du site qualifiant

Le site qualifiant s'engage à :

- garantir un accueil personnalisé du stagiaire ;
- nommer un référent professionnel et/ou un formateur site ayant une qualification égale ou supérieure et une expérience professionnelle suffisante pour pouvoir assumer son rôle d'accompagnement. Il doit être désigné avant le début des stages ;
- préciser les modalités de suivi, d'accompagnement des stagiaires ;
- communiquer aux stagiaires le projet du service ou des services les accueillant ;
- mettre à la disposition des stagiaires les ressources institutionnelles, permettre d'expérimenter des situations nécessaires à l'acquisition des compétences, faciliter l'accès aux dossiers des résidents, favoriser la participation des stagiaires aux réunions ;
- évaluer les stagiaires dans les conditions fixées par les textes.

Article 3

Le document de positionnement du site qualifiant joint en annexe est complété, signé et retourné à l'ITS en même temps que cette convention, il précise les compétences que les stagiaires peuvent développer à travers diverses activités, situations et travaux proposés par le site qualifiant.

Article 4

Pour l'accueil de chaque stagiaire, une convention de stage, précisant les modalités d'accueil, sera signée entre le stagiaire, le site qualifiant et le centre de formation.

Article 5

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du : 17 janvier 2024

A l'issue de cette période, elle pourra être renouvelée par voie d'avenant préalable, écrit et signé par les représentants dûment habilités des parties.

La présente convention pourra être résiliée, à tout moment, par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé réception.

Article 6

Les parties s'efforceront de régler leurs différends à l'amiable. En cas de désaccord persistant, la juridiction de Pau sera saisie.

Fait en deux exemplaires à PAU le : 17 janvier 2024

l' ITS Pierre Bourdieu
Le Directeur Général : M. Ludovic Bontemps

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Monsieur Pierre LAFFITTE


I.T.S. Pierre BOURDIEU
Institut du Travail Social
8 cours Léon Bernard
BP 7528 - 64075 PAU CEDEX
Tél. : 05 59 84 93 93
Fax : 05 59 84 93 94

Annexe 1

Positionnement du site qualifiant

Vous trouverez ci-après les éléments qui vous permettront de préciser votre offre d'accueil en lien avec un ou plusieurs domaines de compétences du référentiel du diplôme pour lequel vous vous engagez à contribuer à la formation des stagiaires accueillis.

RAISON SOCIALE DU SITE QUALIFIANT :

Adresse :

Représentant :

Tél :

Fax :

Mail :

Diplôme d'Etat de Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale

Textes de référence : Arrêté de formation du 25 Avril 2006

Votre offre de formation au regard du référentiel ci après :

Domaines de compétences	Votre Positionnement		Vos observations
	Oui	Non	
<p><u>DC1 - Conduite du projet d'aide à la personne - Stage de 420 heures</u></p> <p>Evaluer la situation et les besoins de la personne</p> <p>1.1.1 Connaître les publics aidés : familles vulnérables, personnes handicapées, âgées ou en risque d'exclusion.</p> <p>1.1.2 Connaître les dispositifs de prise en charge dont relève la personne</p> <p>1.1.3 Poser un diagnostic de situation, évaluer les potentialités de la personne autant que ses désavantages, déficiences et incapacités.</p> <p>1.1.4 Savoir recueillir l'expression des</p>			



attentes des personnes et la prendre en compte

Elaborer un projet individualisé dans le cadre d'objectifs définis

- 1.2.1 Connaître la méthodologie d'élaboration du projet individualisé
- 1.2.2 S'assurer de l'articulation du projet individualisé avec le projet d'établissement ou de service
- 1.2.3 Savoir proposer et formuler un projet individualisé sur la base d'objectifs contractualisés
- 1.2.4 Elaborer le projet individualisé en fonction des besoins de la personne et/ou d'une mission relevant d'un mandat
- 1.2.5 Rechercher le consentement de la personne

Mettre en œuvre le projet individualisé

- 1.3.1 Connaître les droits et obligations des personnes aidées et les respecter
- 1.3.2 Connaître et respecter les règles liées à l'éthique, au secret et à la discrétion professionnelle dans le cadre des missions confiées
- 1.3.3 Organiser son intervention et pouvoir hiérarchiser ses priorités d'action
- 1.3.4 Mobiliser les compétences des personnes aidées et susciter leur participation
- 1.3.5 Savoir mettre en œuvre des stratégies (environnement, ressources, contraintes, etc...)
- 1.3.6 Savoir agir dans le cadre d'une mission relevant d'un mandat

Evaluer le projet individualisé

- 1.4.1 Savoir évaluer ses méthodes pratiques et outils
- 1.4.2 Savoir partager les analyses avec la personne et les partenaires
- 1.4.3 Savoir impliquer les personnes dans l'évaluation de leur situation
- 1.4.4 Pouvoir mesurer les attentes et la



<p>satisfaction des personnes à travers des indicateurs pertinents</p> <p>1.4.5 Evaluer les réponses apportées aux personnes en utilisant des outils et des procédures adaptées</p> <p>1.4.6 Savoir mesurer les écarts entre les attentes de la personne et les réponses apportées et en déterminer les causes</p> <p>1.4.7 Réactualiser le projet individualisé en conséquence</p> <p>1.4.8 Savoir préparer une fin d'intervention</p> <p>1.4.9 Savoir prendre du recul sur les pratiques professionnelles et les conceptualiser</p> <p>Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives</p> <p>1.5.1 Savoir repérer une problématique commune à un groupe et la traduire en projet d'action</p> <p>1.5.2 Savoir participer à l'élaboration ou initier des actions collectives</p> <p>1.5.3 Connaître les techniques d'organisation et d'animation de groupe</p> <p>1.5.4 Savoir mobiliser les personnes</p> <p>1.5.5 Savoir évaluer une action collective</p>			
<p><u>DC4 - Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne – Stage de 420 heures</u></p> <p>Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage</p> <p>4.1.1. Savoir mobiliser les potentialités de la personne et valoriser ses acquis</p> <p>4.1.2. Savoir mettre en œuvre une intervention éducative en utilisant des méthodes et des techniques pédagogiques adaptées</p> <p>4.1.3. Savoir transmettre à la personne la capacité d'évaluer elle-même ses réussites et ses besoins</p> <p>Favoriser l'appropriation des actes du</p>			



quotidien et du cadre de vie

- 4.2.1. Permettre aux personnes d'intégrer la dimension sociale de l'habitat et du cadre de vie
- 4.2.2. Faire des propositions de personnalisation de l'habitat.
- 4.2.3. Proposer des solutions pour l'aménagement et l'équipement du logement ou sa réorganisation.

Conseiller sur la gestion du budget quotidien

- 4.3.1. Connaître les principes de base de la gestion d'un budget quotidien
- 4.3.2. Conseiller sur les achats courants
- 4.3.3. Identifier les situations à risque de surendettement

DC5 – Contribution au développement de la dynamique familiale – Stage de 175 heures

Aider et soutenir la fonction parentale

- 5.1.1. Connaître les grandes orientations des politiques familiales et de la politique de l'enfance
- 5.1.2. Etre en capacité d'informer les membres du groupe familial sur leurs droits et devoirs vis à vis des enfants et de la société
- 5.1.3. Informer les enfants sur leurs droits et leurs devoirs
- 5.1.4. Repérer les potentialités et les capacités du groupe familial et savoir s'appuyer sur les personnes ressources au sein de la famille
- 5.1.5. Permettre aux parents de favoriser le développement global de l'enfant et de l'adolescent
- 5.1.6. Connaître les besoins du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent
- 5.1.7. Apprendre aux parents à prendre soin du nourrisson
- 5.1.8. Repérer les signes de carence ou de retard dans le développement des



- enfants et des adolescents
- 5.1.9. Participer à l'éducation et à la socialisation de l'enfant ou de l'adolescent
 - 5.1.10. Proposer des activités propres au développement de l'enfant
 - 5.1.11. Repérer les difficultés scolaires des enfants et participer au soutien scolaire

Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie

- 5.2.1. Repérer les conséquences d'une nouvelle situation familiale pour chacun des membres de la famille
- 5.2.2. Proposer à la famille des modalités d'action adaptées à la nouvelle situation
- 5.2.3. Accompagner les différents membres de la famille dans leur recherche d'un nouvel équilibre de vie
- 5.2.4. Repérer les difficultés que peut rencontrer la cellule familiale lors de l'arrivée d'un enfant au foyer
- 5.2.5. Participer à l'accompagnement des personnes en fin de vie et soutenir les autres membres du foyer dans la période qui suit le décès
- 5.2.6. Aider la cellule familiale à envisager et préparer la période qui suit le décès.

Favoriser les situations de bienveillance et agir dans les situations de maltraitance

- 5.3.1. Connaître les grandes orientations des politiques en matière de majeurs protégés et de protection de l'enfance
- 5.3.2. Informer sur les mesures de protection juridique des personnes vulnérables
- 5.3.3. Connaître les dispositifs de lutte contre la maltraitance
- 5.3.4. Repérer les dynamiques intra-



<p>familiales, alerter sur les situations de violence familiale ou de maltraitance et mettre en lien avec les institutions concourant à la protection de l'enfance ou des adultes</p>			
<p><u>DC6- Accompagnement social vers l'insertion – Stage de 140 heures</u></p> <p>Informier et orienter vers des services adaptés</p> <p>6.1.1 Connaître les droits et les libertés fondamentales des personnes</p> <p>6.1.2 Rappeler (et donner des repères) sur les lois et les règles sociales permettant à la personne ou au groupe de s'y inscrire en tant que citoyen.</p> <p>6.1.3 Connaître les équipements et les services de proximité auxquels les personnes peuvent faire appel</p> <p>6.1.4 Connaître les prestations et aides financières éventuelles et les conditions générales de leur utilisation</p> <p>Accompagner les personnes dans leurs démarches</p> <p>6.2.1. Contribuer à l'émergence, à l'élaboration et au suivi de projets personnels ou professionnels.</p> <p>6.2.2. Identifier les critères inhérents à la faisabilité du projet des personnes</p>			

Fait à

Le

Le site qualifiant (cachet et signature)

Nom du représentant